

## Synthèse Atelier 2

### *Comment et autour de quels objets communs intégrer les personnes à besoins spécifiques dans un cadre traditionnel ?*

D'un point de vue général, nous remarquons que la très large majorité des référents handicaps dans les conservatoires représentés y occupent également la fonction d'enseignants et ont accepté originellement cette mission par appétence.

Les projets menés à destination des personnes à besoins spécifiques ne nécessitent pas systématiquement la présence d'un référent handicap dans la structure d'enseignement artistique ; néanmoins, cette compétence au sein d'une équipe pédagogique apparaît dans de nombreux cas comme élément facilitateur.

Au regard des différentes expériences partagées dans les territoires et des échanges entre les participants, certains points apparaissent essentiels dans cette capacité qu'ont (ou auront) nos établissements à rendre possible leur fréquentation par quiconque le désire.

L'ambition de ces échanges n'est pas d'aboutir à la formulation d'un processus type permettant l'intégration des personnes à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement artistique, mais l'exploration de pistes de réflexions capables de réinterroger le rôle que chaque acteur peut jouer dans l'intégration des particularités de chacun en tant qu'être singulier.

La transposition d'un schéma de pensée identique à ce qui est souvent pratiqué, ayant pour postulat que chaque personne est en capacité de s'adapter à l'offre, même si celle-ci est parfois réinterrogée, ne semble pas permettre une inclusion fluide et durable dans la pratique artistique des personnes en situation de handicap. Il est donc nécessaire de réfléchir à la construction de nouvelles portes d'entrée ouvrant le champ des possibles.

La démarche ne peut être à l'initiative unique d'un établissement d'enseignement artistique. L'importance de travailler en partenariat, réunissant différents acteurs (EEA, IME, compagnie, artistes...) est primordiale. Ce travail collectif rend possible l'élaboration partagée et la mise en place du projet et surtout en garantit l'efficacité. De même, il écarte le modèle qui consisterait à faire évoluer en parallèle, au sein d'un lieu commun, deux mondes qui ne travailleraient pas ensemble.

Cette rencontre permet également, préalable incontournable, de faire évoluer le regard que les parents portent sur leur enfant, sur eux-mêmes et sur l'institution. Simultanément, elle peut induire également une évolution du regard des enseignants de l'établissement, concernés ou non par le projet, vis à vis de la prise en considération du handicap dans leurs propositions pédagogiques et ainsi dépasser la crainte de « mal faire ».

Il apparaît que face à la multiplicité des cas et la diversité des besoins spécifiques des enfants, il serait illusoire de penser que seule la formation des enseignants volontaires à ces projets serait suffisante, si, au préalable, elle n'est précédée d'un temps d'information conséquent et en rapport avec les sujets concernés. La circulation de l'information au sein des établissements et son partage entre tous doivent être, à tout niveau, fluides et constants.

Lorsque qu'un conservatoire souhaite engager la mise en œuvre d'un projet de ce type, il est très vite confronté à la difficulté de l'organisation pratique de son offre. Proposer un module spécifique dans l'offre de formation nécessite de le positionner « à la place de » et probablement pas « en plus de », ce qui pose naturellement question sur la constitution même des parcours de formation des élèves en matière de contenu et en termes d'évaluation. Lors de l'élaboration d'un projet qui fera cheminer ensemble un groupe d'élèves dont certains présentent des besoins spécifiques, la détermination collégiale en amont des objectifs et le croisement de ceux-ci permettent de déterminer des critères d'évaluation (exemples : mixité des publics, acquisition et développement de compétences précises, construction de l'autonomie, participation à un processus de création collective, auto-évaluation...).

Idées prises à la volée :

- L'apport financier d'une fondation, la prise en charge par l'IME d'un personnel encadrant, la mise à disposition du lieu par l'EEA et des enseignants donnent au projet une stabilité et en assure la pérennité.
- Intérêt de donner les séances dans un même lieu afin de minimiser le sentiment d'angoisse (espace sanctuarisé)
- Importance du binôme encadrant
- Sur le modèle des Auxiliaires de Vies Scolaire réfléchir à des Auxiliaires de Vie Artistique

*Une quarantaine de personnes ont participé à cet atelier. Elles se répartissent de la façon suivante :*

- *Personnels enseignants 61%*
- *Personnels de direction 26%*
- *Autres 13% (Personnel administratif, OAE, FFEA, FNAPEC, Chargée de Mission Handicap MCC)*